



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

*Direction générale
des routes*

Paris, le 29 OCT. 2007

*Sous-direction de la
politique routière et du
développement*

Bureau des projets

Monsieur le Conseiller régional,

Vous avez bien voulu attirer l'attention du Président de la République sur le projet de prolongement de la Francilienne (A 104).

Après avoir pris connaissance des conclusions du débat public ainsi que des différentes études réalisées sur ce projet, le ministre chargé des transports a retenu le principe du tracé « vert » pour la poursuite des études. Celui-ci permet de tenir compte au mieux des nombreuses contraintes que doit respecter le projet tout en apportant la garantie du report des trafics de transit de la voirie locale vers cette nouvelle infrastructure.

Les autorités responsables sont conscientes de l'enjeu que représente l'intégration d'une infrastructure dans des territoires urbanisés. Un certain nombre d'améliorations significatives ont ainsi été confirmées, notamment à Carrières-sous-Poissy où une partie de l'itinéraire sera réalisée en tranchée couverte.

Par ailleurs, comme vous le savez, le Président de la République a décidé d'organiser le « Grenelle de l'environnement » afin d'inventer collectivement les conditions d'une croissance plus soucieuse des objectifs de développement durable. Cette initiative concerne évidemment les transports et, en particulier, les infrastructures routières. Ce n'est qu'à l'issue des réflexions entamées dans ce cadre que le gouvernement pourra faire connaître les orientations qu'il entend mettre en oeuvre en matière de développement des infrastructures de transport.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller régional, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur général des routes

Patrice PARISÉ

Monsieur Eddie AIT
Conseiller régional d'Ile-de-France
400 rue Saint-Louis
78955 CARRIERES-SOUS-POISSY